

	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE</b>	<i>Délibération</i>
	<b>Séance publique du 5 juillet 2024</b>	<b>N° 2024-337</b>

Convocation du 28 juin 2024

Aujourd'hui vendredi 5 juillet 2024 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

**ETAIENT PRESENTS :**

Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Amandine BETES, Mme Claudine BICHET, Mme Brigitte BLOCH, M. Patrick BOBET, Mme Simone BONORON, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, M. Bruno FARENIAUX, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Alain GARNIER, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, Mme Daphné GAUSSENS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Laurent GUILLEMIN, M. Pierre HURMIC, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, Mme Nathalie LACUEY, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Claude MELLIER, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Pascale PAVONE, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. Patrick PUJOL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean-Baptiste THONY, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Josiane ZAMBON.

**EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :**

M. Dominique ALCALA à M. Patrick BOBET  
Mme Stephanie ANFRAY à Mme Amandine BETES  
M. Alain ANZIANI à Mme Véronique FERREIRA  
M. Christian BAGATE à Mme Daphné GAUSSENS  
Mme Christine BONNEFOY à M. Jean-Marie TROUCHE  
M. Thomas CAZENAVE à M. Stéphane MARI  
Mme Nathalie DELATTRE à M. Christophe DUPRAT  
M. Nordine GUENDEZ à Mme Josiane ZAMBON  
M. Frédéric GIRO à Mme Brigitte TERRAZA  
M. Stéphane GOMOT à M. Maxime GHESQUIERE  
Mme Delphine JAMET à M. Jean-Baptiste THONY  
M. Gwénaél LAMARQUE à M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM  
Mme Harmonie LECERF MEUNIER à Mme Eve DEMANGE  
M. Thierry MILLET à Mme Zeineb LOUNICI  
M. Fabrice MORETTI à Mme Béatrice SABOURET  
Mme Céline PAPIN à Mme Brigitte BLOCH  
M. Jérôme PEScina à M. Eric CABRILLAT  
Mme Marie RECALDE à Mme Anne-Eugénie GASPARD  
M. Bastien RIVIERES à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE  
M. Sébastien SAINT-PASTEUR à M. Serge TOURNERIE

**EXCUSE(S) :**

Madame Anne FAHMY, Madame Fabienne HELBIG, Monsieur Philippe POUTOU, Monsieur Fabien ROBERT.

**EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

**LA SEANCE EST OUVERTE**

 <b>BORDEAUX MÉTROPOLE</b>	<b>Conseil du 5 juillet 2024</b>	<b>Délibération</b>
	Direction de l'exploitation  <b>Service suivi et contrôle technique de l'exploitation</b>	<b>N° 2024-337</b>

**Concession de service de transport public urbain de voyageurs et de services de mobilités durables de Bordeaux Métropole - Réseau TBM (Transports Bordeaux Métropole) 2024 - Décision - Autorisation.**

Madame Béatrice DE FRANÇOIS présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Après une phase de découverte et d'appropriation, le nouveau réseau TBM mis en service à la rentrée scolaire 2023 a été générateur d'une amélioration significative de l'attractivité des services à l'échelle métropolitaine entre septembre et décembre 2023 par rapport à la même période en 2022 : +4,2% du trafic voyageurs, + 7,7% de recettes commerciales et +8,4% des abonnements, signe certain d'un intérêt des usagers.

De nouveaux services ont été mis en place : services spécifiques scolaires avec un lancement réussi, des nouvelles lignes directes qui ont globalement trouvé leur public, des nouveaux services de transport à la demande : Flex gare et Flex Aéro notamment...

Toutefois, ce bilan globalement positif a été assombri notamment par la problématique du manque structurel de conducteurs sur le réseau. Ainsi, et malgré toutes les actions de recrutement menées par l'exploitant, cette pénurie (subie également à l'échelle nationale) a engendré, entre septembre et décembre 2023, un taux de non-réalisation des services d'environ 3% des parcours (soit une moyenne de 150 parcours annulés au quotidien sur les jours ouvrés) alors même que l'objectif de non-réalisation « acceptable » et donc recherché devrait être inférieur à 0,5%. Depuis janvier 2024, le taux de non-réalisation des services s'améliore sensiblement pour se porter à environ 1,5% des parcours.

Dans ce cadre, en plus des contraintes budgétaires, les évolutions de l'offre de services doivent tenir compte de ce contexte de pénurie de conducteurs et selon des axes de priorité stratégique pour le réseau : les enjeux métropolitains prioritairement puis les enjeux plus locaux ont été traités dans l'objectif d'une maîtrise des moyens humains et véhicules engagés, nécessitant d'aller rechercher des économies sur des suroffres identifiées.

### **1 Evolutions d'offre liés au schéma des mobilités**

En termes d'enjeux métropolitains, les évolutions d'offre de services du réseau pour l'année 2024 sont les suivantes :

- Mise en service de la ligne du Bus Express Saint-Aubin-de-Médoc Bordeaux, future ligne G du réseau à compter du premier juin,
- Assurer une desserte structurante du Pont Simone Veil dès son ouverture en juillet et poursuivre l'amélioration des connexions entre les deux rives avec la mise en place de 2 nouvelles lignes :
  - La nouvelle ligne 6 entre Floirac Dravemont et la gare Saint-Jean ;,

- Et la nouvelle ligne directe 54 La Gardette-Bassens-Carbon Blanc / Lormont / Cenon / Floirac-Dravemont / Arena / Terres Neuves / Bordeaux Brulatour.

## **2. Optimisation du réseau TBM**

Certains ajustements correctifs sur des lignes présentant une suroffre significative par rapport aux usages actuellement constatés seront apportés :

- Ligne 31 (préfiguration du Bus express Presqu'île-Campus) entre les arrêts Cenon Gare et Bassens Quai Français principalement sur la commune de Lormont. La fréquentation constatée depuis septembre sur ce segment de la ligne est très faible (3-4 montées par course dans chaque sens) et justifie à ce stade le passage d'une fréquence de 10 minutes à 30 minutes ;
- Ligne 84 : suppression des services express sur Saint-Médard-en-Jalles et Saint-Aubin-de-Médoc ;
- Ligne 72 sur Bruges et Eysines avec passage d'une fréquence 20 min à 30 min ;
- Ligne 38 sur la commune de Blanquefort/Eysines avec un passage de 15 min à 20 min en heures de pointes ;
- Lignes 52/79 (Parempuyre/Blanquefort) avec un passage d'une fréquence de 20 min à 40 min ;
- Allègement sur la ligne 85 (Villenave-d'Ornon/Bègles) et suppression de services sur la ligne 90 (Villenave d'Ornon) le samedi uniquement ;
- Circuits scolaires Scodi mutualisation des services S27 et S61 sur Ambès, S28 et S62 sur Ambarès-Lagrave, S30 et S63 sur Saint-Louis-de-Montferrand, S12 et S14 sur Saint-Médard-en-Jalles et suppression de l'itinéraire S21 sur la commune d'Eysines. Ces mutualisations de circuit permettront bien de continuer à transporter tous les élèves inscrits sur le service Scodi depuis la rentrée de septembre 2023.

Ces ajustements d'offre seront mis en œuvre à compter du 2 septembre 2024.

## **3. Evolutions d'offre liées aux demandes communales**

Les communes ont exprimé, lors des réunions annuelles de janvier 2024 ou par courrier, un total de 125 demandes d'évolutions d'offres ou de données statistiques sur le nouveau réseau.

Chacune de ces demandes et notamment celles en lien avec l'offre a fait l'objet d'une analyse approfondie par l'exploitant et les services de Bordeaux Métropole (analyse du besoin réel en fonction des données de validations de titres, faisabilité technique et impact en termes de coût/conducteurs/véhicules).

- Concernant le nouveau terminus de la Lianes 4 à l'arrêt Palais de Justice, et pour répondre à la problématique appuyée par les communes de Bordeaux, Pessac et Talence, il est prévu de fusionner dans le centre de Bordeaux les itinéraires des Lianes 1 (sur le tronçon actuel Gambetta – Mériadeck/ Bordeaux-République) et Lianes 4 (arrêt Palais de Justice avec prolongement jusqu'à nouvel arrêt Gambetta-Mériadeck). Cette fusion permettra d'assurer une correspondance, quai à quai à l'arrêt Palais de Justice sur le Cours d'Albret, entre la Lianes 4 et les autres lignes du secteur, de rapprocher les usagers de la Lianes 4 de la place Gambetta grâce à la desserte de l'arrêt Gambetta-Mériadeck, mais également de renforcer la fréquence à 10 min sur l'itinéraire de la ligne 1 (Mérignac-Beaudésert / Gambetta-Mériadeck-Palais de Justice). De plus, cet ajustement peut être réalisé à moyens conducteurs et véhicules constants. La numérotation de cette nouvelle ligne, résultante de la fusion des Lianes 1 et 4, sera définie prochainement.
- Concernant la problématique de la faiblesse d'attractivité du nouveau réseau sur le secteur du quartier de Chambéry sur la commune de Villenave d'Ornon, il est prévu d'anticiper la pleine fréquence de la ligne 5 (7'30) dès 7h00 au lieu de 8h00. Cette anticipation aura pour conséquence un allègement d'offres en heures creuses à partir

de 10h00. Cet ajustement peut être effectué à moyens constants et répond également à une attente exprimée par la commune de Talence.

- Concernant la desserte du centre-ville de Gradignan, il est prévu de réaffecter, provisoirement et sans présager des résultats des études Bus Express pour 2027, les parcours de la branche de la ligne 31 de Photonique sur Gradignan Beausoleil pour retrouver une fréquence de 10 min en HP sur la liaison Gradignan-Campus-Gare SNCF Saint-Jean. En compensation sur Photonique, il est prévu d'étendre l'itinéraire, l'amplitude et les jours de fonctionnement de la ligne 34 (Mérignac-Les Pins – Pessac Unitec) jusqu'à Talence Peixotto. La ligne 21 sur Gradignan sera supprimée afin d'éviter de générer une suroffre importante sur ce secteur.

Cette évolution permet de répondre aux besoins de la commune de Gradignan à moyens constants tout en apportant une amélioration significative aux besoins de déplacements des communes de Pessac et Talence.

- Certaines autres demandes de communes pourront être mises en place, en particulier, le renforcement d'offres sur les lignes 25 (Bouliac-Floirac-Bordeaux) par l'ajout d'un renfort en heures de pointes, sur les lignes 23 (Bègles-Talence-Bordeaux-Le Bouscat) et 35 (Bègles-Talence-Pessac-Mérignac-Eysines-Bruges-Bordeaux) par une anticipation de la pleine fréquence de ces deux lignes et sur la ligne 89 le samedi. Ces mesures répondent effectivement à des besoins identifiés à moyens quasiment constants.

Pour les autres demandes des communes qui n'ont pas été retenues à ce stade, il est à noter qu'un réexamen de ces demandes pourra être fait dans le cadre de la préparation du réseau de septembre 2025.

#### **4. Bilan des évolutions d'offre 2024**

La mise en œuvre de ces évolutions, ainsi que les impacts du nouveau réseau de septembre 2023 en année pleine, conduit à un volume d'offres supplémentaires d'environ 1,64 M km bus commerciaux supplémentaires par rapport à la rentrée 2023.

Toutefois, dans la mesure où une partie de ces évolutions étaient déjà prévues au contrat, le tunnel contractuel s'applique, elles sont donc sans impact financier sur le forfait de charge.

L'ensemble des évolutions d'offres mis en œuvre est annexé à la présente délibération.

Conformément à l'article 14 du contrat de Concession de service de transport public urbain de voyageurs et de services de mobilités durables de Bordeaux Métropole, dans la mesure où ces modifications sont pérennes, un avenant sera ultérieurement à conclure entre Bordeaux Métropole et son concessionnaire pour matérialiser ces modifications d'offre dans l'annexe 1 du Contrat.

Le détail de toutes les évolutions d'offres est joint en annexe à la présente délibération.

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :**

**Le Conseil de Bordeaux Métropole,**

**VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5217-2,

**VU** la délibération du Conseil de Bordeaux Métropole n°2022-437 du 7 juillet 2022,

**VU** l'article 14 du contrat de concession de service de transport public urbain de voyageurs et de services de mobilités durables de Bordeaux Métropole,

**VU** la consultation du Comité des partenaires le 31 mai 2024,

**ENTENDU** le rapport de présentation,

**CONSIDERANT** qu'il y a lieu de procéder aux ajustements proposés lors du bilan du réseau afin d'optimiser l'offre de transport urbain et de répondre à de nouveaux enjeux métropolitains,

## DECIDE

**Article 1** : les modifications du réseau TBM (Transports Bordeaux Métropole) sont approuvées.

**Article 2** : Madame la Présidente est autorisée à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Abstention : Madame BOZDAG, Monsieur CAZENAVE, Madame LOUNICI, Monsieur MARI, Monsieur MILLET, Monsieur MORISSET, Madame PAVONE, Monsieur RAUTUREAU, Monsieur RAYNAL;

Contre : Madame BONNEFOY, Monsieur POIGNONEC, Monsieur PUJOL

Ne prend pas part au vote : Monsieur RIVIERES, Monsieur SAINT-PASTEUR

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 5 juillet 2024

<p><b>REÇU EN PRÉFECTURE LE :</b> <b>9 JUILLET 2024</b></p> <p><b>DATE DE MISE EN LIGNE :</b> <b>9 JUILLET 2024</b></p>	<p>Pour expédition conforme, par délégation, la Vice-présidente,</p> <p>Madame Béatrice DE FRANÇOIS</p>
---	---